

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE SPÉCIALE**

**LE LUNDI 13 JUIN 2022 – 19 H**

---

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 13 juin 2022 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

**Sont présents :**

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;  
Mesdames les conseillères, Geneviève Hébert, Sylvie Guévin et Pascale Pinette;  
Messieurs les conseillers, Luc Darsigny, Pierre Blais et Rock Provençal.

**Également présente :** La directrice générale et assistante-greffière, madame Dominique St-Pierre.

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE FERMETURE DE FOSSÉS SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, DÉCRÉTANT DES DÉPENSES N'EXCÉDANT PAS 629 925 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL ET DÉCRÉTANT LE RENFLOUEMENT DU FONDS GÉNÉRAL PAR LE SECTEUR COMPRIS ENTRE LA RUE DE LA PRÉSENTATION ET LA ROUTE MICHON
5. Période de questions et levée de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'assistante-greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

---

26-06-2022 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Piere Blais et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 13 juin 2022 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

27-06-2022 **4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE FERMETURE DE FOSSÉS SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, DÉCRÉTANT DES DÉPENSES N'EXCÉDANT PAS 629 925 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL ET DÉCRÉTANT LE RENFLOUEMENT DU FONDS GÉNÉRAL PAR LE SECTEUR COMPRIS ENTRE LA RUE DE LA PRÉSENTATION ET LA ROUTE MICHON**

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 262 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 262 décrétant des travaux de fermeture de fossés sur le rang du Bas-de-la-Rivière, décrétant des dépenses n'excédant pas 629 925 \$ à même le fonds général et décrétant le renflouement du fonds général par le secteur compris entre la rue de la Présentation et la route Michon.

L'objet de ce règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux de fermeture de fossés pour les propriétaires en ayant fait la demande.

---

28-06-2022 **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers